

Atelier de modalité de mise en œuvre de la gestion professionnelle des adductions d'eau villageoises

## Les maires du Bénin associés

Les modalités de mise en œuvre de la gestion professionnelle des adductions d'eau villageoises et les participations financières initiales font objet depuis hier au Chant d'oiseau de maintes réflexions. Pendant deux jours, les participants à cet atelier vont harmoniser les points de vues sur les concepts de base d'un passage de la gestion communautaire à une gestion plus responsable et technique des adductions d'eau villageoises. Sous la houlette de la direction générale de l'eau, cet atelier a réuni plusieurs acteurs du secteur de l'eau afin qu'ils recherchent des solutions adéquates pour un passage à une forme de gestion plus rationnelle.

Esther Badou



Sacca Lafia  
Ministre des Mines, de l'énergie  
et de l'eau

vital.

### Reponsabiliser les communes

Quant au directeur de cabinet Marius houkpatin, représentant le ministre en charge des mines, de l'énergie et de l'eau pour l'ouverture de cet atelier, estime que les objectifs de la présente rencontre cadrent avec le programme d'action du gouvernement qui vise aussi à prioriser l'approvisionnement en eau potable des populations en vue de faire du Bénin un pays émergent. Selon le DG, l'eau est essentielle non seulement à tous les aspects de la vie mais aussi constitue la clé d'un développement durable. C'est pourquoi la participation des maires à cet atelier vise à responsabiliser davantage les communes dans la programmation, la gestion et le suivi

de cette politique qui consiste à optimiser les coûts pour l'état et les populations en renforçant l'efficacité et les capacités des différents acteurs. L'indicateur de suivi de cette mesure étant le nombre d'adductions d'eau villageoises gérées par des opérateurs privés. Il a aussi souhaité que trente huit adductions d'eau villageoises soient gérées sous forme de partenariat public/privé d'ici au mois de février 2008 grâce à l'appui budgétaire de la banque Mondiale à notre pays au courant de l'exercice 2005. A précisé le directeur de cabinet Marius Houkpatin. Et enfin, il exhorte les maires des différentes communes impliquées à un sens de responsabilité en vertu des compétences que la loi leur confère désormais. Il estime que les maires doivent s'impliquer davantage dans la conduite du processus de professionnalisation de la gestion des adductions d'eau villageoises.

Au cours des deux journées que durera cet atelier, les participants auront à échanger sur des sujets variés. Il s'agit entre autres des conclusions de la visite de terrain du 16 au 19 septembre 2007 de la commission conjointe des partenaires techniques et financiers de l'appui budgétaire et du gouvernement ; la question des participations financières initiales ; la sélection des fermiers ; les éléments des contrats. Aussi il ne doute pas un seul instant qu'au cours de ces échanges sortiront des résultats réalistes et efficaces qui pourront permettre au gouvernement de disposer d'une stratégie efficace en matière de gestion des adductions d'eau villageoises en vue de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

Bénin

## Les télécoms en pleines réformes

Après plusieurs années de gestion hasardeuse, le Bénin prend des mesures courageuses pour assainir et mieux rentabiliser le secteur des télécommunications. Un domaine d'activité vital pour la croissance économique du pays. Les premiers résultats obtenus sont plutôt encourageants.

Fernand Nouwligbèto  
(Syfia Bénin)

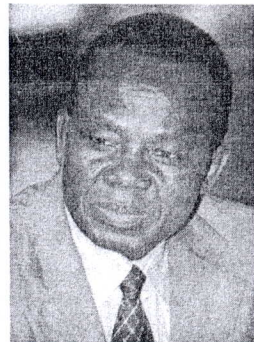
Un vent nouveau souffle sur le secteur des télécommunications au Bénin. Après plus de quatre ans de tergiversations, ce pays a enfin commencé à commercialiser sa fibre optique avec les États frontaliers. En témoigne la mise en service, le 18 septembre dernier, d'une liaison avec le Togo, son voisin de l'ouest. Constituée d'une série de fils en verre ou en matière plastique enfouie dans des câbles souterrains ou sous-marins reliant plusieurs pays d'Afrique, d'Europe et d'Asie, cette fibre, longue de 28 800 km, transporte à une très grande vitesse des sons, des textes et des images. Elle augmente donc les capacités de communication en téléphonie fixe et mobile, internet à très haut débit, vidéo-conférence, télé-vision, télé-médecine, etc.

Tout comme certains pays côtiers (Sénégal, Côte d'Ivoire), le Bénin dispose depuis 2002 de cette infrastructure qui a coûté à l'entreprise publique Bénin Télécoms 12 milliards de Fcfa (18 millions d'€). En principe, cette société devait étendre la fibre à l'intérieur du pays, la louer à des opérateurs économiques (chaînes de télévision, banques, fournisseurs d'accès Internet), puis l'exploiter en nouant des partenariats solides avec les États voisins. Ce qu'elle n'avait pas fait, à cause de lenteurs administratives. Les travaux d'extension en cours devraient permettre de mieux rentabiliser la fibre qui "peut générer plusieurs milliards de Fcfa par mois au Bénin", déclare, enthousiaste, Victor Houéssinon, de la cellule de communication de Bénin Télécoms.

### Un désordre indescriptible

Depuis son investiture, en avril 2006, Yayi Boni a lancé de profondes réformes qui affectent les télécoms, gangrenées par la mauvaise gestion sous le régime de Mathieu Kérékou, l'ex-chef d'État (1996-2006). Le nouveau président cherche à assainir le secteur pour qu'il génère de nouvelles ressources. Ce qui pourrait lui permettre, entre autres, de mener à bien ses projets sociaux (gratuité de l'école et des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans, création d'emplois, etc.).

Seul opérateur jusqu'en 1999, l'ex-Office des Postes et Télécommunications (Opt), actuel Bénin Télécoms, était par exemple en butte à la vétusté du réseau téléphonique et au faible taux de recouvrement de ses redevances, frein à l'investissement. A cause de "projets peu rentables et mal exécutés et de partenariats aux contours juridiques imprécis, la société n'a pas pu atteindre les résultats escomptés", dénonce, dans une étude publiée en février 2007, le Conseil des investisseurs privés du Bénin (Cipb), qui compte une trentaine de grosses entreprises. La libéralisation du secteur, amorcée en 1999 avec la téléphonie mobile, n'a pas non plus été un succès en l'absence, jusqu'à récemment, d'une Autorité de régulation



Désiré Adadjà  
Ministre délégué chargé des  
technologies de l'information et de la  
communication

pour déterminer les prix des licences, régler les différends entre les opérateurs et défendre les intérêts de l'État. "Il régnait un désordre indescriptible, rappelle Marcellin Iloubadé, le Directeur général des études et de la réglementation. On dénombrait une cinquantaine d'opérateurs privés qui, sans autorisation, travaillaient dans des domaines tels que l'Adsl et la téléphonie par l'Internet et ne payaient pas de redevances à l'État".

Pire : avec la complicité des autorités politiques, les opérateurs privés "utilisaient par fraude les installations de Bénin Télécoms pour fournir des prestations, comme l'accès direct aux communications internationales", accuse M. Iloubadé, par ailleurs membre de l'Autorité transitoire de régulation des postes et télécommunications (Atrpt). Ce qui a alourdi la dette de cette entreprise, estimée aujourd'hui à 200 milliards de Fcfa (environ 305 millions d'€).

### L'assainissement en marche

Nombreux sont les Béninois qui se félicitent aujourd'hui de ce que le gouvernement et l'Atrpt aient pu contraindre, le 15 septembre dernier, les cinq opérateurs de téléphonie mobile Gsm à signer de nouveaux cahiers de charges et convention avec l'État. Grâce à ces nouveaux accords, le prix de la licence par opérateur sur une période de dix ans passe de 5 milliards (7,6 millions d'€) à 30 milliards de Fcfa (45,7 millions d'€), soit six fois plus qu'avant.

En un an, d'importantes mesures ont été prises : fermeture des entreprises non autorisées, démantèlement des installations techniques de certains opérateurs, installation de l'Atrpt, etc. Le gouvernement annonce par ailleurs la privatisation partielle, d'ici à juin 2008, de Bénin Télécoms.

"Il reste à l'État à doter l'Atrpt de plus de moyens pour lui permettre de jouer vraiment son rôle de régulateur entre les différents acteurs et de protection des consommateurs, souhaite Etienne Badou, de la Ligue de défense du consommateur au Bénin. Les prestations des opérateurs sont toujours chères et leur qualité laisse à désirer. Mais pour le moment, nous ne pouvons qu'applaudir les réformes en cours."

Lotissement de Godomey tranche C

## Le ministre Noudégbessi promet la manifestation de la vérité

La vérité sera établie sur le cas du lotissement de Godomey tranche C située dans la commune d'Abomey Calavi selon le ministre de l'urbanisme. C'était le samedi dernier qu'il a fait cette déclaration aux populations plaignante au Ceg de Godomey.

Marius Kpoquè

On faisait beaucoup de chose à l'envers dans ce pays. Main tenant on va mettre les choses à l'endroit" a déclaré Issa Demolé Moko, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation devant les habitants de la tranche C de l'arrondissement de Godomey. Cette population s'est plaint à travers une marche de protestation conduite sur le ministère de l'urbanisme à une date récente s'écriant que du font a été fait dans le lotissement de Godomey tranche C. regroupés en grand nombre dans le collège d'enseignement général de Godomey, les propriétaires terriens de la zone concernée ont approuvé à travers des gestes et ovations manifestés au terme du discours. Les plaignants massés dans les locaux du Ceg ont adopté la même attitude face à la déclaration d'espoir que leur a adressé le ministre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire François Noudégbessi.

Le lotissement de la zone C de l'arrondissement de Godomey ; commune d'Abomey-Calavi a été émaillé de magouille selon les acquéreurs de parcelle de la localité. Mais ayant adressé leur motion de protestation à l'autorité le chef de l'Etat a dépêché deux ministres, à



François Noudégbessi  
Ministre de l'urbanisme, de l'habitat, des  
réformes foncières et de la lutte contre  
l'érosion côtière

savoir celui de l'urbanisme et pour rassurer les populations qu'il veille à la sauvegarde de leurs intérêts. A cet effet, le ministre de l'urbanisme a mis sur pied un comité de vérification des travaux du lotissement. A la rencontre avec les populations, le samedi dernier, il a été dénoncé que des parcelles fictives ont été dégagées et vendues par le comité de lotissement pendant que



Général Félix Hessou  
Ministre de l'Intérieur et de la  
Sécurité publique

les propriétaires terriens se sont vus privés de leur domaine à l'issue des travaux.

Une visite de la zone a été effectuée par la délégation interministérielle ce jour même. Au cours de la visite, il a été remarqué que de géants immeubles construits par des anciens ministres ont été érigés sur les parcelles appelées fictives.